

Question écrite no : 2605

Campus HE à Delémont : Quelles retombées pour les entreprises et bureaux jurassiens ?

En date du 8 octobre 2013, une information a été faite au sujet de l'adjudication par le Conseil d'Administration de la SI Campus HE – Jura SA, dont l'Etat jurassien est un actionnaire important, que les travaux étaient adjugés en entreprise totale au groupe HRS de Thurgovie.

Notre Parlement n'a rien eu à dire sur le montage juridique et financier du dossier du Campus HE Delémont. Le montage sort de l'ordinaire. Lors de la séance du Parlement du 30 janvier 2013 en réponse à l'interpellation no 803, le Gouvernement, par la voie du Ministre des Finances, a informé le Parlement, comme suit :

« Il n'est pas du tout question de délaissier les entreprises jurassiennes, bien au contraire puisqu'à titre personnel, comme mon collègue de l'Environnement et ma collègue de la Formation, avons aussi eu des contacts avec les associations professionnelles pour les inciter, au mois d'octobre déjà l'année passée, à se parler, à se mettre ensemble pour essayer de créer, je dirais, une entreprise totale jurassienne en regroupant l'ensemble de ces différents partenaires pour essayer de décrocher cet important marché ».

Plusieurs députés ont fait part de leurs doutes et ont mis en évidence les enjeux mais surtout les risques que représente pour l'économie régionale, la procédure de concours en une seule phase et surtout l'attribution des travaux sous forme de contrat d'entreprise totale.

Après cette adjudication décevante pour les entreprises jurassiennes, le Gouvernement peut-il donner des explications et des garanties sur les points suivants :

1. La procédure arrêtée est-elle conforme à la législation ; le CA de la SI Campus HE – Jura SA est-il constitué valablement ?
2. La loi sur les marchés publics sera-t-elle appliquée sur l'ensemble des travaux et mandats à adjuger ?
3. L'entreprise totale sera-t-elle tenue de ne pas reproduire ce qui s'est pratiqué sur d'autres chantiers importants jurassiens, notamment : le Home la Promenade ?
4. Le contrat d'entreprise totale stipule-t-il l'intervention obligatoire d'un quota minimal d'entreprises régionales ; a-t-on prévu d'appliquer des critères comme le temps de déplacement (protection de l'environnement), la formation des apprentis, le respect des conventions collectives de travail, le respect de la sécurité et de la santé des travailleurs ?
5. Plus largement, le Gouvernement peut-il nous informer du nombre d'employés de l'Etat jurassien qui sont engagés dans le projet (taux d'occupation pour le projet) ?
6. Dans l'affirmative, une répartition financière des rétributions des employés de l'Etat jurassien a-t-elle été planifiée ?
7. Le Gouvernement a-t-il évalué ou mesuré les retombées économiques négatives de l'adjudication de ce chantier à une entreprise totale ayant un siège hors du Jura ?
8. La Caisse de pensions de la RCJU est-elle engagée dans cette opération ; les droits des assurés sont-ils absolument garantis contre les risques d'une rentabilité insuffisante des immeubles ? Les perspectives de louer les locaux sont-elles réalistes et fondées sur des projections confirmées ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Delémont, le 30 octobre 2013

Au nom du : PLR. Les libéraux radicaux Jura

L'auteure : Marcelle Luchinger

